SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 A 20 H 30

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 0
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – MOREL P. - BACHELLERIE J-F. – COUTURIER C. – REBOUX A. – DE OLIVEIRA F. – RICO S. – REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT : JURINE T.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur BACHELLERIE Jean-François est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2026 ;
- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Projet d'extension de la Boulangerie ;
- Régie de location des salles communales ;
- Projet de récupération des eaux pluviales
- Divers :
 - Eclairage public
 - Eau Potable/Assainissement
 - Droit de Préemption Urbain (DPU)
 - Ecole
 - Points d'Eau Incendie (PEI)
 - Illuminations
 - Journées Européennes du Patrimoine
 - Forêts et Bois

1 – Projet d'extension de la Boulangerie - *Délibération N° DEL2026-09-39*

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1er adjoint, indique au conseil municipal le démarrage des travaux d'extension de la boulangerie le 22 septembre. Un problème est survenu pendant le terrassement, l'extension de la boulangerie se situant en réalité sur la cave de l'ancienne boulangerie. Une autre méthode de fondations s'impose (dallage porté), ce qui engendre des travaux supplémentaires pour un montant de 7 140.87 € HT.

Monsieur Gilles PONVIANNE rappelle que des entreprises ont été consultées fin juillet pour les lots « Etanchéité » et « Menuiseries extérieures » et présente les devis. Pour ces 2 lots, le devis le moins-disant a été retenu, à savoir :

- Lot Étanchéité : 5 318.48 € HT
- Lot Menuiseries extérieures : 15 364.67 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les 3 devis pour le projet d'extension de la Boulangerie.

➢ VOTE

En exercice	15	**POUR**	**14**
Présents	14	**CONTRE**	**0**
Procurations	0	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	14	**TOTAL**	**14**

2 – Régie de location des salles communales

Avec la mise en place de la facturation électronique au 1er septembre 2026, les locations de salle des fêtes entre dans ce champ de la facturation électronique. De ce fait, il faut faire du e-reporting. Dans le cas des régies, le SGC ne peut pas se charger de faire cette démarche comme il le fait pour les titres individuels de recette. Le SGC préconise de supprimer les régies et de faire un titre individuel à chaque location (certaines collectivités procèdent déjà ainsi). Cependant, il paraît judicieux de ne pas se précipiter et d'attendre les directives plus officielles du SGC pour supprimer ou non les régies.

De plus, l'administration fiscale ne souhaite plus gérer les chèques, trop coûteux, et demande donc aux collectivités de réduire massivement l'encaissement des chèques. Ainsi si la régie est supprimée, les titres pourront être réglés par les locataires en carte bancaire via PayFip. Si la régie est conservée, il faudra ouvrir un compte Dépôt de Fonds au Trésor (DFT), comme pour la régie périscolaire ; compte sur lequel les locataires pourront faire un virement en amont de la location.

Dans tous les cas, la convention de location sera à adapter.

3- Projet de récupération des eaux pluviales - *Délibération N° DEL2026-09-40*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de récupération des eaux pluviales du toit de l'Eglise, suggéré par le comité de fleurissement du Département pour l'arrosage des espaces verts et plantes de la commune, dans un souci de sobriété et d'économie de l'eau potable.

La toiture à prendre en compte représente 250-300 m². Des devis ont été demandés à deux entreprises de travaux publics locales. Le montant des travaux s'élève à 17 170 € HT pour une cuve de 16 000 L. Cette dernière serait enterrée derrière l'Eglise, à côté du cimetière.

Monsieur le Maire indique la possibilité de demander une subvention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 50% du montant des travaux, voire 60% pour les communes situées en zone FRR.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales tel que présenté et décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

➢ VOTE

En exercice	15	**POUR**	**14**
Présents	14	**CONTRE**	**0**
Procurations	0	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	14	**TOTAL**	**14**

4 – Divers

➢ **Eclairage public :**

Monsieur Gilles PONVIANNE expose au conseil municipal la demande de Loire Forez agglomération de remplacement des ampoules et passage en LED au niveau de l'éclairage public. Sur les 85 points lumineux de la commune, 65 seraient à changer. Il faut noter qu'il n'y a désormais plus de maintenance sur les ampoules actuelles et que ces dernières ne seront bientôt plus commercialisées. Les mâts seraient conservés mais certains systèmes seront tout de même à remplacer.

Le montant des travaux s'élève à 57 000 €. Une subvention de 44% pourrait être sollicitée auprès du Siel (soit 25 000€ environ), ainsi qu'une participation de LFa à hauteur de 10 000 €. Il resterait donc 22000 € (devis à affiner) à la charge de la commune, pris sur l'enveloppe d'investissement voirie/éclairage public de LFa.

➢ **Droit de Préemption Urbain (DPU) :**

Une demande de mise en place du DPU sur les zones constructibles de la Carte Communale a été formulée à Loire Forez agglomération, à qui la compétence du DPU a été transférée. Cette décision doit faire l'objet d'une délibération et la demande devrait être étudiée lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2026 ; un affichage de 2 mois dans les 84 communes du territoire étant nécessaire.

➢ **Urbanisme :**

Monsieur le Maire présente un projet d'urbanisme sur la commune : construction de 4 logements dont 1 maison individuelle et 3 petites unités d'habitation modulables destinées à la location touristique.

➢ **Ecole :**

Suite à la rentrée, Mme Magali TRICAUD, adjointe aux finances et aux écoles, indique que l'effectif est actuellement de 103 élèves, et qu'il y aura 3 nouveaux élèves en cours d'année. Un agent supplémentaire a bien été recruté à raison de 3h/jour (1h30 sur le temps méridien et 1h30 sur le temps périscolaire du soir). De plus, Véronique BERTHET a bien été titularisée au 1er septembre 2026.

Monsieur le Maire indique également que le projet d'installation d'une climatisation dans la classe des CM a bien été validée et que les subventions ont été demandées auprès de la Région et de EDF (dispositif été 2026 et Plan Urgence Canicule).

➢ **Salle Grenette :**

Le lave-vaisselle a été installé et a été apprécié par les locataires qui ont pu en bénéficier depuis.

➢ **DECI :**

Suite à la demande de M. André REBOUX lors de la dernière séance, Monsieur le Maire présente la localisation des différents Points d'Eau d'Incendie (PEI) de la commune, ainsi que leurs caractéristiques. Pour les poteaux incendie, le SDIS demande un débit de 60m3/h. Or, la plupart des P.I. n'atteignent pas cette norme car les canalisations ne sont pas assez grosses. La question du branchement sur les systèmes d'irrigation des agriculteurs (Canal du Forez) est de nouveau abordée. Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, il serait intéressant de répertorier les bouches d'irrigation des agriculteurs de la commune.

➢ **Repas des aînés :**

Il est décidé de renouveler le Repas des Aînés le 11/11, dans le même format que l'année dernière. Une réunion de la commission est prévue le jeudi 1er octobre à 20h.

➢ **Illuminations :**

Le matériel commandé a bien été réceptionné cette semaine.

➢ **Eau potable / Assainissement :**

Monsieur le Maire donne lecture de quelques chiffres au niveau du territoire de LFa :

- **Assainissement :**
 - 1 700 km de réseaux eaux usées/eaux pluviales
 - 50 000 branchements à l'assainissement collectif
 - 9 500 dispositifs d'assainissement individuels

- **Eau potable :**
 - 2 385 km de canalisations
 - 55 000 abonnés
 - 300 fuites/an traitées -> il y a 10-15 ans, sur l'eau potable distribuée, seuls 60% étaient facturés (40% de fuites). Aujourd'hui, 85% de l'eau distribuée est facturée.
 - 176 réservoirs
 - 21 stations de traitement

Compte-tenu de la sécheresse de cet été, des interconnexions entre le réseau de la Bombarde, le Lignon et le canal du Forez ont été indispensables. Une augmentation des tarifs est à prévoir.

➢ **Chapelle Saint-Sulpice :**

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, l'association Les Amis Fidésiens de la Chapelle Saint-Sulpice a organisé des visites guidées sur trois demi-journées pour faire découvrir la chapelle. Cette première édition a rencontré un vif succès, attirant près de 105 visiteurs tout au long du week-end et permettant d'enregistrer de nouvelles adhésions à l'association. Fort de cette réussite, cet événement sera très certainement reconduit en 2027.

➢ **Forêts et bois :**

Monsieur André REBOUX a participé à une journée de formation le 11/09 à EPERCIEUX. Le département de la Loire compte 143 000 hectares de bois, occupant 7 000 emplois. Il est à noter que s'il n'y a pas d'héritier pendant 30 ans, des bois peuvent revenir à la commune. Par ailleurs, au vu des incendies de cet été, si une habitation est située à proximité d'un bois, il est impératif de débroussailler 50 m autour de la maison.

Dates à retenir

- Jeudi 1er octobre – 20h : Commission CCAS-Repas des aînés
- Vendredi 6 novembre – 20h30 : Conseil Municipal
- Mercredi 11 novembre – 11h30 : Commémoration suivie du Repas des aînés
- Vendredi 18 décembre – 20h30 : Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➢ VOTE

En exercice	15	**POUR**	**14**
Présents	14	**CONTRE**	**0**
Procurations	0	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	14	**TOTAL**	**14**

Clôture de la séance à : 22 heures 30.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :

Jean-François BACHELLERIE,

Secrétaire de séance :

MAIRIE DE STE FOY ST SULPICE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
42 (Loire)